

Mai 2017

n°235

Compte-rendu
de la réunion du
9 mai 2017

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

Absente excusée :

- Karen BONNIER

▪ Reprise des services périscolaires : Présentation du règlement et fixation des tarifs

Pour rappel, en novembre 2016 puis en février 2017, le Conseil Municipal a validé la reprise de la gestion de l'accueil périscolaire et des TAP par la commune. Un logiciel pour gérer les services périscolaires a été commandé, il permettra, entre autres, de faciliter les paiements des différents services par les familles en proposant le prélèvement ou le paiement en ligne. Cependant, la commune ne pourra pas percevoir le règlement de la cantine, si elle n'est pas gestionnaire du service. Le Conseil Municipal décide (en accord avec Familles Rurales) de reprendre la gestion de la cantine. La confection des repas sera confiée à Familles Rurales par le biais d'une convention.

La reprise de ces divers services implique la fixation des prix pour l'année 2017-2018 :

La commission en charge de travailler sur la reprise des services périscolaires propose :

- Pour l'accueil périscolaire et le TAP :

- ✓ de continuer à fixer des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial
- ✓ de fixer les coûts au ¼ d'heure plutôt qu'à la ½ heure car le temps d'accueil total du vendredi ne se divise pas en ½ heure. Ce coût serait sensiblement le même que l'an dernier.
- ✓ De facturer 2 x 1/4 d'heure pour la pause méridienne
- ✓ De facturer à l'identique le temps TAP et le temps d'accueil périscolaire.

- Pour la cantine

- ✓ De conserver le tarif de l'an dernier

Le Conseil municipal valide donc les tarifs suivants pour l'année 2017/2018 :

Quotient familial	0 à 450	451 à 699	700 à 1000	> à 1000
Tarif repas	3,95 €			
Tarif repas (si inscription hors délai)	5,95 €			
Tarif 1/4 d'heure accueil périscolaire et TAP 7h20 à 8h20 et 15h45 à 18h30 + forfait temps méridien (2 x 1/4 d'heures)	0,27 €	0,37 €	0,48 €	0,58 €

▪ Révision des loyers:

Actuellement, la commune perçoit le loyer de Madame Guillaumond au-dessus de l'école et celui de Bertrand Gilibert, place de l'église et elle paie un loyer pour le local voirie à Christian Guyot.

Ces trois loyers sont révisables au 1er juillet 2017. L'indice de référence des loyers à prendre en compte est celui du 1er trimestre 2017 soit + 0,51 %. Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation aux trois loyers.

▪ Projet multiservice :

Le Conseil municipal décide de programmer une réunion publique le vendredi 9 juin à 20h30 au Mille Club pour informer la population et répondre aux questions sur ce projet.

▪ **Association de l'Office du tourisme de Forez en Lyonnais:**

Le Conseil municipal se prononce **pour** la dissolution de cette association qui, suite au rattachement de l'office du tourisme à l'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) de Forez Est, n'a plus réellement lieu d'être.

▪ **Plan Local d'Urbanisme :**

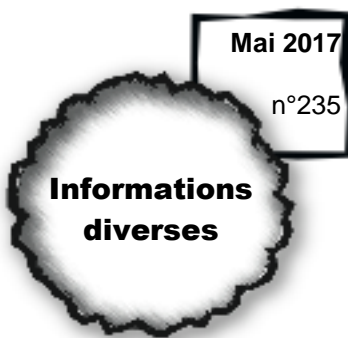
Le travail sur le zonage est pratiquement terminé. Le cabinet a transmis la carte définitive pour validation ainsi qu'un projet de règlement. Le Conseil Municipal décide de programmer une réunion pour travailler sur ce règlement et valider la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination.

▪ **Toiture du gymnase :**

Les entreprises retenues sont l'entreprise Beauvils couverture charpente pour le lot n°1 : charpente couverture bardage métallique zinguerie pour un montant de 119.368,53 € H.T et la menuiserie charpente Villard pour le lot n°2 : menuiseries extérieures bardage bois intérieur pour un montant de 37.134,56 € H.T. Les travaux débuteront le mardi 6 juin. Le gymnase ne sera plus accessible à compter de cette date.

▪ **Questions diverses :**

- Une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité sera sollicitée pour financer le reste à charge de l'éclairage du terrain de foot soit 17.235 €
- Une grande partie du matériel pour effectuer le ménage à l'école et dans certains bâtiments communaux va être renouvelé et modernisé pour améliorer les conditions de travail du personnel.
- Le Rapport Prix et Qualité des Services 2016 du SIMA Coise est présenté au Conseil Municipal qui n'émet aucune observation



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **juin 2001**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Secrétariat de mairie:**

Le **vendredi 2 juin**, il sera ouvert de 8h30 à 12h et **fermé l'après-midi**.
Le **mardi 6 juin**, il sera **fermé le matin** et ouvert de 14h à 18h30.

✓ **Piscine Hurongues**

Les **dimanches de juin** la piscine sera ouverte au public de **8h30 à 12h30** et de **15h00 à 19h00**

✓ **Réunion publique**

Le Conseil Municipal invite tous les habitants de la commune
à la **réunion publique d'information sur le projet de création d'un commerce multiservices**
qui se déroulera

Le vendredi 9 juin à 20h30 au mille-club

Cette réunion sera l'occasion de répondre à toutes les questions de la population sur ce projet.